



Association des
Conseillers d'orientation-Psychologues
France

Siège 41 rue Gay Lussac 75005 Paris
www.acop-asso.org

Membre de

la Société Française de psychologie
www.sfpsy.org

l'Association Internationale
d'Orientation Scolaire et
Professionnelle
www.iaevg.org

le collectif
Construire Ensemble la Politique
de l'Enfance
<http://cep-enfance.blogspot.fr/>

prochaines
Journées Nationales d'Etudes
13>16 Septembre 2016 - Albi
« L'accompagnement »
<http://albi2016.acop-asso.org/>

A l'attention de Agnès Vahramian, rédactrice en chef
et David Pujadas, journaliste
JT de 20h sur France 2

Orientation : que valent les coaches ?

Au moment de l'ouverture d'APB -site national de saisie et de gestion des vœux d'orientation post bac- et des salons d'orientation, c'est un « marronnier » de faire des émissions ou des reportages sur le thème de l'orientation et le **27 janvier 2016 le « dossier » du journal de 20h sur France 2** n'y a pas manqué.

Les trois reporters avaient, semble-t-il, l'idée louable « d'aider les lycéens » décrits comme « stressés » à trouver *la bonne personne* susceptible de les conseiller utilement. Moyennant quoi, ils partent en reportage auprès des *coaches* en orientation, profession non réglementée. Ils s'adressent à une podologue et à une directrice de marketing qui l'exercent ... Bref, le coach c'est n'importe qui.

Quels outils utilisent-ils ? Des tests trouvés sur internet, la lecture dans le marc de café, la rondeur des lettres.... commentée avec faconde à travers une « analyse » graphologique sommaire. Cela n'empêche pas les prestations d'être très onéreuses : dès l'introduction, David Pujadas souligne qu'il faudra déboursier 500 à 600 € pour décrocher le fameux conseil...

De tout cela ne ressort qu'une curieuse conception du conseil : sortir un métier d'un chapeau ?! Pour exemple, que deviendra cette jeune fille contente qu'on lui ait « trouvé un métier, orthophoniste, si elle échoue au difficile concours d'entrée dans la formation correspondante... si elle constate qu'elle veut un métier qui ne veut pas d'elle ?

L'avenir d'un jeune ne peut se résumer à l'indication d'un métier hypothétiquement « fait pour lui », d'autant moins à une époque où la plupart des métiers de demain n'existent pas encore et nous sont inconnus ? Et ne serions-nous « faits » que pour UN métier?

Devant la réussite pour le moins aléatoire de ces « conseils », la conclusion du reportage est donc qu'il est bien difficile de savoir à qui s'adresser : une telle conclusion est-elle à même de diminuer le stress des jeunes élèves téléspectateurs, objectif annoncé de ce « dossier »... ?

Enfin est interrogée « Madame de l'Étudiant » elle saura, elle ... Réponse vague : « Des organismes qui offrent des garanties... comme les Chambres de commerce, dans l'Éducation... ». Très rassurant ! « Madame de l'Étudiant » sait parfaitement, mais elle ne dit pas, et on sait pourquoi, qu'il existe bel et bien, dans le service public gratuit de l'Éducation nationale, une profession très réglementée de « conseiller d'orientation-psychologue » qui s'appellera bientôt, a annoncé en juillet dernier la ministre de l'Éducation Nationale, **Psychologue de l'Éducation nationale, spécialité éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle.**

Cette profession est exercée par des psychologues diplômés, tout simplement parce que l'aide à l'élaboration du projet d'avenir ne s'improvise pas, mais est un métier de psychologue. Ce professionnel exerce gratuitement dans les Centres d'information et d'Orientation –CIO- ainsi qu'au sein des collèges, Lycées et dans l'enseignement supérieur, en utilisant des méthodes et des outils validés scientifiquement. Non, avoir affaire à des charlatans n'est pas une fatalité, encore faut-il que la désinformation ne soit pas la règle médiatique. On peut attendre, surtout d'une chaîne publique d'information, qu'elle n'ignore pas un service public.

C'est pourquoi, puisque les divers membres de votre équipe de rédaction ne semblent pas informés, vous dont la mission de journalistes est d'informer, l'ACOP-F vous invite à visiter un Centre d'Information et d'Orientation –CIO-, Ils sont ouverts à tous y compris pendant les périodes de congés scolaires.

Chaque année, ce sont des milliers de collégiens, Lycéens, étudiants, et leurs familles qui sont accueillis, écoutés, conseillés, guidés jusque dans leurs démarches, et ce gratuitement. Vous pourrez ainsi acquérir une connaissance approfondie de cette institution, de ce métier, et des enjeux plus profonds et complexes des choix d'orientation et leur articulation à la réalité des procédures d'affectation et des mécanismes de sélection des établissements de formation.

Sincères salutations,

le CA de l'ACOP-F

[sur notre chaine Youtube](#) : [les enjeux de l'orientation et le métier de Conseiller.e.s d'orientation-Psychologue](#) (film 10 ")

A propos de l'ACOP-F

www.acop-asso.org

L'Association des Conseillers d'orientation-Psychologues est une association « loi 1901 » créée en 1931. Depuis sa fondation, elle s'est donnée pour buts et objectifs de rassembler les professionnels de l'orientation scolaire et professionnelle, d'être un lieu d'échanges et de débats, de veiller au respect de la déontologie propre aux professions de la psychologie et du conseil, de défendre les intérêts moraux de la profession et contribuer au développement des services d'information et d'orientation de l'Éducation nationale, de promouvoir la psychologie et les sciences humaines en faveur de l'éducation et de l'orientation, et d'encourager la recherche dans ces domaines, de valoriser les Centres d'Information et d'Orientation (CIO) en tant que services publics de proximité, d'apporter sa contribution aux questions liées à l'enseignement, la formation, l'orientation, et de développer, en France et au plan international, les relations avec les autres organisations, en particulier avec celles qui rassemblent des psychologues.

Association des Conseillers d'Orientation-Psychologues de France

Contacts : Présidente sylvie.amici@acop-asso.org 06 67 68 69 54 / Secrétaire générale lydia-deyrem@acop-asso.org 06 22 75 33 63